



VILLE DE
PORT-CARTIER

PAR COURRIEL

Le 15 décembre 2020

Madame Fanny Guérin
Responsable des communications et des relations presse
**REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES
VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE**
310-469, rue Jean-Talon O
Montréal Québec H3N1R4
Courriel : fguerin@maisons-femmes.qc.ca

Objet : Résolution n° 2020-12-381

Madame,

Nous vous transmettons copie certifiée conforme de la résolution portant le numéro susmentionné et intitulée : « Proclamation de la Ville de Port-Cartier à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale ».

Cette résolution a été adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Port-Cartier, tenue le 14 décembre 2020.

Le procès-verbal sera soumis pour approbation lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

AC/lal


M^e Ariane Camiré
Greffière

p.j.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 14 décembre 2020, à 19 h 30, au 38, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^m es les conseillères	Cécile CAMIRÉ
	Marie CORBEY
	Patricia COUETTE
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ
	Mario GAUMONT

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

EST ABSENTE

M ^m e la conseillère	Carole CHEVARIE
---------------------------------	-----------------

SONT AUSSI PRÉSENTES

M ^m e la directrice générale	Andrée BOUFFARD
M ^m e la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ

CITOYENS: 4

JOURNALISTE: 1

[...]

2020-12-381

PROCLAMATION DE LA VILLE DE PORT-CARTIER À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^me la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

2...

DE proclamer la Ville de Port-Cartier municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

[...]

(s) M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière

(s) Alain THIBAULT
Maire

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME, À PORT-CARTIER, ce 15^e jour du mois de décembre 2020.



M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière